

FONCTIONNEMENT EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

Préambule : L'équipe technique régionale (ETR)

L'organisation du sport en France est légalement basée (d'après le code du sport) sur une collaboration étroite entre l'Etat et le mouvement sportif. Le premier offre au second le pouvoir de délégation et d'organisation des différentes disciplines sportives. Ainsi, les fédérations sportives sont soutenues par le biais de moyens financiers et humains accordés par l'Etat, sur la base d'une contractualisation des objectifs.

Spécifiquement pour les moyens humains, le décret du 28 décembre 2005, relatif à l'exercice des missions de conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives instaure une convention cadre signée entre le ministère chargé des sports et le président de la fédération. Cette convention fixe les modalités d'intervention des cadres d'Etat au niveau national et prévoit un complément au niveau régional appelé « convention d'équipe technique régionale ». Les signataires de cette convention sont le représentant du service déconcentré du ministère en charge des sports, le président de la ligue ou comité régional de la discipline concernée.

Elle est également visée par le directeur technique national de la fédération.

L'ETR, un acteur de développement

L'équipe technique régionale (ETR) est la structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique sportive définie par le comité. C'est un acteur clé du développement de la discipline ainsi que de l'accompagnement du projet de performance. La convention d'ETR fixe les bases de fonctionnement de l'équipe technique régionale et ses objectifs. Elle comprend, entre autre :

- la désignation du coordonnateur (technique) de l'ETR ainsi que l' élu référent concerné au sein de la ligue ou comité régional
- les objectifs et le plan d'action de l'équipe technique régionale pour l'olympiade
- le détail de la composition, les rôles et les conditions d'emploi de chaque membre
- le budget de l'ETR

Le plan d'action de l'ETR

Il est rédigé en tenant compte du projet fédéral de la discipline et des orientations prioritaires du ministère. Il doit également s'appuyer sur le plan régional de développement rédigé par le comité régional, qui fixe pour l'olympiade les grands axes d'intervention et les priorités pour la discipline concernée à court et moyen terme.

Une évaluation régulière du travail de l'ETR sera effectuée lors d'un entretien entre le coordonnateur et le conseiller référent au sein des services déconcentrés du ministère en charge des sports.

Le coordonnateur

Le coordonnateur est un cadre d'Etat, conseiller technique régional. Lorsque le comité n'en dispose pas, ce peut être exceptionnellement un cadre fédéral. Il est désigné avant tout pour constituer l'équipe à l'aide des moyens humains identifiés au niveau régional, à savoir :

- les éventuels autres cadres d'Etat placés auprès de la ligue ou comité régional,
- les cadres techniques fédéraux,
- et éventuellement les brevets d'Etat employés dans les associations locales.

Son rôle consiste à :

- mettre en place et animer les actions de l'ETR.
- programmer toutes les actions visant à participer au développement de la discipline ainsi qu'à l'accompagnement du projet de performance au niveau régional.
- coordonner les interventions des membres en rendant compte aux élus de l'avancée des actions.

Le projet sportif Hauts-de-France est mis en œuvre avec la collaboration des membres de l'ETR référents de chaque discipline, des équipes techniques départementales, des commissions sportives et du conseiller technique régional. Le projet sportif s'articulera autour de trois axes menés par les techniciens de l'ETR, de façon commune ou indépendante :

- Le développement de l'activité de compétition dans laquelle la détection est liée.
- Le perfectionnement des sportifs dans la discipline.
- La performance sur les championnats de France de chaque discipline.

1- Le fonctionnement de l'ETR

Dans un premier temps, le but est d'identifier un référent selon les activités et les disciplines. Il sera l'acteur principal sur le terrain et impliqué dans les projets de développement, de perfectionnement et de performance en lien direct avec le CTS. A chaque déplacement, stage de préparation et action de l'ETR, les intervenants auront des tâches imparties en fonction du rôle occupé. Ce type de démarche sera à appliquer au sein de nos délégations et il sera nécessaire de déterminer en amont et lors des actions :

- 1 Les fonctions et missions confiées à l'encadrement ainsi qu'aux athlètes
- 2 Le respect du groupe, de l'encadrement et du milieu environnant
- 3 Les attentes personnelles des athlètes / objectifs du collectif
- 4 Les attentes et objectifs / résultats (briefing et débriefing)

Le directeur sportif – Responsable : organise et prépare le déplacement, dirige le staff, l'équipe sportive, conduit le briefing et débriefing et dresse les différents bilans (sportif, financier, moral).

L'intervenant technique – en relation avec le directeur sportif, il est spécialiste d'une discipline particulière et identifiée. Il dirige l'équipe sportive, le sportif sur une épreuve, une catégorie.

Le mécanicien a pour rôle d'optimiser le fonctionnement du matériel utilisé et intervient aux postes de dépannages. Lors des épreuves route, il participe à la course aux côtés du directeur sportif. Il participe aux briefings et débriefings.

L'assistant : Selon la configuration et la discipline, son rôle s'articule autour de la préparation du ravitaillement, la préparation de l'équipement des coureurs, et optimise leur récupération (massages, étirements, ration de récupération). Il participe aux briefings et débriefings.

Les fonctions, missions et conditions de fonctionnement de l'encadrement font l'objet d'une concertation entre ses membres avant chaque action par rapport à la particularité des événements. L'atteinte de la performance des coureurs doit s'articuler autour du respect mutuel, du dialogue et de la compréhension des objectifs de chaque individu.

Nous devons également à tous les postes prendre en compte l'apprentissage de nos jeunes en équipe régionale. Quelque-soit leur poste, les membres des ETR ont avant tout un **rôle pédagogique** envers nos sportifs : notre rôle est bien de former des coureurs, des pilotes.

2 – Les objectifs sportifs de l'ETR

L'Equipe Technique Régionale a donc pour but d'**accompagner les sportifs dans leur formation et leur préparation en vue d'une performance future.**

Avec l'appui des différentes commissions, des comités départementaux et des clubs, elle doit permettre à tous d'améliorer leur niveau et leur capacité de performance.

L'ETR est neutre et agit dans l'intérêt des sportifs dont elle a la charge.

On retrouvera donc dans le travail de l'équipe technique régionale les objectifs suivants :

1 Les Championnats de France : sont les épreuves « vitrines » de tous les comités faisant d'elles les priorités de l'ETR. Elles nécessitent une préparation spécifique notamment auprès des jeunes catégories (cadets à espoirs).

2 Les Coupes de France : ces épreuves servent non seulement d'objectifs intermédiaires en vue des Championnats de France (qualification) mais constituent également un moyen de formation, de progression et de jugement de la valeur des sportifs sélectionnés.

3 Les stages et/ou épreuves de préparation : afin d'être performant sur l'ensemble de la saison et lors des objectifs intermédiaires et principaux, l'ETR aura également des actions sur des stages de préparation spécifiques (objectifs) mais également sur des stages de formation (PPG, perfectionnement, ...).

4 La formation : les sportifs sélectionnés en Equipe Régionale doivent pouvoir réaliser un véritable parcours de formation, débutant par les actions de détection jusqu'à la participation aux épreuves majeures. L'élaboration d'un plan de carrière ne peut s'envisager à long terme sans un suivi adapté et par les notions transmises aux athlètes au cours des actions menées à tous les niveaux (valeurs, référentiel technico-tactique, gestion de soi ...).

5 Le développement d'un esprit de groupe : l'activité cycliste, de par ses spécificités nécessite la prise en compte d'un ensemble de facteurs dont fait partie la cohésion de groupe. Durant leurs parcours, les sportifs sélectionnés en Equipe Régionale seront amenés à tous niveaux à collaborer en équipe, et l'atteinte de la performance ne pourra s'envisager qu'en prenant en compte la notion suivante : l'individualité au service du collectif. Plus les athlètes accéderont à un haut-niveau plus cette notion sera privilégiée par les entraîneurs nationaux d'où la nécessité d'adopter un travail spécifique dès les plus jeunes catégories.